



MAISON DE
HEIDELBERG

CENTRE CULTUREL ALLEMAND
À MONTPELLIER

COMMENT SE DÉROULE L'INSCRIPTION AUX COURS D'ALLEMAND FINANCÉS VIA LE CPF (ANNEE 2026-2027) ?

- **Prérequis :** Les formations que nous proposons via votre Compte Personnel de Formation sont accessibles aux personnes ayant un niveau d'entrée **A2** car le niveau minimal ciblé est un niveau A2.
- Avant de faire votre demande de formation moncompteformation.gouv.fr, veuillez contacter le secrétariat des cours pour effectuer un test de niveau (écrit et oral) qui déterminera le cours correspondant à votre niveau. Le test peut se faire à distance.
- Une fois que vous aurez formalisé votre demande sur moncompteformation.gouv.fr, le secrétariat des cours vous y fera une proposition de commande et vous enverra par e-mail les documents relatifs à cette offre (contrat de formation, programme de formation, règlement intérieur, charte de qualité, CGV).
- **Important :** Un délai incompressible de **11 jours ouvrés** nous est imposé entre la date à laquelle vous validerez cette offre sur moncompteformation.gouv.fr et la date de **début de votre formation**. Pour cette raison et parce que l'inscription nécessite de nombreux échanges entre vous et le secrétariat, nous vous conseillons de nous contacter trois semaines avant le début des cours. En cas de prise de contact trop tardive nous ne garantissons pas la possibilité d'inscription. *Exemple :* La date de la première séance de cours collectif est le 28 septembre 2026, votre prise de contact doit nous parvenir au plus tard le 7 septembre 2026.
- **Des demandes de cours individuels peuvent être formulées tout au long de l'année.**
- Une fois votre dossier CPF finalisé, vous entrez en formation et signez à chaque séance une feuille d'émargement.
- À la fin de votre formation, nous vous contacterons en vue de la mise en place de votre passage de certification (CLOE allemand) obligatoire pour valider votre formation CPF.
- Si le solde figurant sur votre compte CPF est insuffisant, vous pouvez le compléter directement sur moncompteformation.gouv.fr. La prise en charge par le CPF est plafonnée à 1 500 € maximum par dossier. De plus, une participation forfaitaire obligatoire (le reste à charge) de 150 € s'applique à l'achat de toute formation sur la plateforme, sauf en cas d'exonération ou de cofinancement par un tiers (comme votre employeur).

Maison de Heidelberg
4 rue des Trésoriers de la Bourse
F 34000 Montpellier

Secrétariat des cours : Madame Lyris LAWATY
cours@maison-de-heidelberg.org
Tél. : 04 67 60 48 11